



L'intersyndicale (CFTC Santé Sociaux, CGT UFMICT, FNO, FNEO, FO Services publics et services de santé, FOF, SUD Santé Sociaux) des orthophonistes salarié.e.s et des étudiant.e.s appelle l'ensemble des collègues à se mobiliser pour le retrait du projet de loi concernant les retraites.

Le 17 février 2023.

Les manifestations des 19 et 31 janvier, des 7, 11 et 16 février sont historiques ! Elles ont rassemblé des millions de manifestant.e.s.

Le président du Conseil d'Orientation des Retraites (COR), lui-même, conteste l'argument du gouvernement selon lequel il serait nécessaire de réguler davantage les dépenses, pour lui « *les dépenses de retraite sont globalement stabilisées, et même à très long terme. Dans l'hypothèse la plus défavorable, elles augmentent sans augmenter de manière très importante* » (audition devant la commission des Finances de l'Assemblée Nationale, 19 janvier 2023)¹.

Par ailleurs, cette réforme est injuste à plusieurs titres.

► **Elle creuse les inégalités hommes/femmes déjà très importantes.**

De l'aveu même du ministre des Relations avec le Parlement, le 23 janvier dernier, les femmes seront plus fortement impactées par cette réforme. Cette différence de traitement n'est pas acceptable.

► **Elle contribue à limiter le recrutement des orthophonistes.**

Nous savons qu'imposer de travailler jusqu'à 64 ans, et probablement jusqu'à 68 ans s'il faut cotiser 43 ans, constituera un obstacle supplémentaire pour pourvoir les postes des orthophonistes dans les établissements (n'oublions pas que les orthophonistes commencent rarement à exercer avant 25 ans.)

S'attaquer aux retraites, c'est s'attaquer à la Sécurité Sociale, qui est constituée de 5 branches : Maladie, Retraites, Familles, Accident du travail-Maladie professionnelle, Autonomie.

Et c'est grâce à la Sécurité Sociale que l'accès aux soins orthophoniques est possible car nos actes sont pris en charge par l'Assurance Maladie.

S'il fallait vraiment augmenter les recettes des caisses de retraite, les seules décisions à prendre devraient être les suivantes : créer des postes, augmenter les salaires (et pas à coup de primes), mettre fin à l'inégalité salariale femmes/hommes, ce qui n'est toujours pas le cas pour les orthophonistes (10 ans après l'obtention du master !) au regard d'autres professions masculines ayant le même niveau de diplôme (bac + 5ans).

Nous appelons les collègues et les étudiant.e.s à se regrouper, à échanger, à organiser des assemblées générales pour prendre les initiatives nécessaires (manifestations, grèves...) et à rejoindre, dans l'unité, le puissant mouvement en cours dans le pays afin d'obtenir le retrait de cette réforme.

¹ Ce même Conseil d'Orientation des Retraites (COR) indique que : « la baisse de la part des traitements indiciaires des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers cotisant à la CNRACL dans la masse totale des rémunérations a un effet négatif sur la part des ressources dans le PIB, ce régime ne bénéficiant pas de la contribution d'équilibre et ayant un taux de cotisation supérieur aux personnes en emploi dans le privé. Il convient de souligner le caractère paradoxal de ce résultat, les mesures d'économie sur la masse salariale publique se traduisant par une détérioration du solde du système de retraite ».